



ATON-ATL

**LA GESTION DURABLE ET
ÉCOLOGIQUE. DE L'EAU**

Organisme de formation professionnelle
enregistré auprès de la préfecture de la Région Alsace
sous le N° 4267 05548 67. Ceci ne vaut pas agrément de l'état.

76 rue du Haut Barr – F.67700 Saverne

Tel 03 88 91 23 12

-

Email aton.atl@bbox.fr

Sarl au capital de 4000 €- N° TVA CE: FR614 797 679 98 -RCS Saverne 479 767 998

MODALITÉ D'INSCRIPTION ET CONDITIONS FINANCIÈRES

Pour la formation:

Biologie quantique 2020-21

Prise en charge par la formation permanente des professionnels :

Aton-Atl est un organisme de formation enregistré au DATA DOCK. Les formations sont prises en charge de façons différentes selon le statut du stagiaire.

Pour les professions libérales ou les micro-entrepreneurs au forfait, l'organisme compétent est la FIFPL.

Certaines professions de santé non réglementés, par exemple les naturopathes ou les formateurs, peuvent bénéficier d'une prise en charge. Pour d'autres la probabilité est plus faible.

Pour les gérants de SARL, les dirigeants d'entreprise l'OPCA dépend du métier, et il est très possible d'obtenir la prise en charge.

Nous consulter pour avoir un avis sur la probabilité d'acceptation de votre dossier

Modalités d'inscription :

Les pré-inscriptions sont prises par mail ou téléphone.

Aton-Atl vous fait parvenir une convention de formation par mail dans les 3 jours suivant votre pré-inscription.

La convention de formation **doit être complétée, signée et renvoyée impérativement par mail ou par courrier dans les 3 jours suivant** la réception.

Caution et Acompte

Un chèque de caution de **30 % du montant de la formation**, tiré sur une banque française est demandé pour toute validation de l'inscription.

Pour les francophones n'ayant pas de compte bancaire en France, la caution sera payée par virement.

Conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, vous disposez d'un **déla**

A l'échéance de ces 14 jours, le chèque de caution devient un acompte, et, en cas de désistement ultérieur, celui-ci sera conservé intégralement par Aton-Atl pour couvrir les frais engagés.

En cas de rétractation ou d'annulation de la formation par Aton Atl, le chèque d'acompte sera rendu et l'acompte payé par virement intégralement remboursé. Aucune autre somme ne sera dûe.

Inscription très tardive :

S'il reste des places après la date limite, l'inscription reste possible. Toutefois la caution restera acquise à Aton-Atl en cas de désistement moins de 4 jours francs avant la date limite. Dans ce cas le support de cours est acquis au stagiaire, et lui sera expédié.

Modalités financières :

	Biologie quantique 1	Biologie quantique 2
dates	26-27-28 novembre 2020	21-22-23 janvier 2021
dates limites pour bénéficier du tarif préférentiel	14/10/2020	08/12/2020
dates limites d'inscription	09/11/2020	04/01/2021
tarif normal	880,00 €	880,00 €
tarif préférentiel	700,00 €	700,00 €
nombre de places	14	14
prix après remise pour inscription précoce et groupée 1	1 250,00 €	

Spécificités tarifaires :

- le tarif normal s'applique en cas de financement par un OPCO, s'il n'y a pas de versement d'un chèque de caution /acompte au plus tard à la date limite d'inscription pour le tarif préférentiel.
- Tarif réduit : 50 % de réduction sur le tarif normal.
 - étudiant de moins de 28 ans sur présentation d'un justificatif (carte d'étudiant)
 - bénéficiaire de la CMU / CMUC ou revenu inférieur ou égal au RSA : sur présentation d'un justificatif.
 - personne ayant déjà suivi la formation et souhaitant approfondir
- Tarif réduit : 2 places maximum par 6 inscrits au tarif normal ou préférentiel.
- Les montants ne sont pas assujettis à la TVA.

Changement de lieu ou annulation de la formation

Si pour une raison quelconque Aton Atl est amené à annuler la formation, les chèques d'acompte ou de caution d'inscription seront rendus et les montants payés par virements intégralement remboursés. Aucune autre somme ne sera due.

Renseignements et inscription auprès de Sylvie Henry Réant : 06.22.18.71.96 - 03.88.91.23.12 - aton.atl@laposte.net